



**COROT ENTRAIDE**

**Appel à Mécénat Social 2008**

**Journées d'accompagnement vers l'insertion  
de Jeunes de 18 à 24 ans sans domicile à Paris**

Mécénat d'entreprise  
Contact : Odile Hoenn  
par téléphone : 01 45 24 54 46  
par email : [contact@corot-entraide.org](mailto:contact@corot-entraide.org)

Paris, janvier 2008

***Retrouvez plus d'informations sur [www.corot-entraide.org](http://www.corot-entraide.org)***

**Centre Corot Entraide d'Auteuil  
4 rue Corot – 75 016 Paris**

*Association loi 1901, déclarée en 1983, reconnue œuvre de bienfaisance depuis 1995 par la Préfecture de Paris.*

## COROT ENTRAIDE

### Appel à Mécénat Social 2008

#### Journées d'accompagnement vers l'insertion de Jeunes de 18 à 24 ans sans domicile à Paris

### Qui sommes-nous ?

Corot Entraide est une association caritative créée en 1973, et déclarée sous le régime de la loi de 1901 en 1983.

Elle est reconnue œuvre de bienfaisance depuis 1985 par la Préfecture de Paris.

Elle bénéficie d'un agrément délivré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

### Nos moyens

#### **Des femmes et des hommes :**

100 bénévoles, 8 permanents.

#### **Des aides matérielles :**

- Subventions publiques : 70% du budget
- Dons privés de particuliers et d'entreprises : 30% du budget
- Aides en nature :
  - Vivres, produits d'hygiène, vêtements neufs : Banque Alimentaire, collectes et dons
  - Prestations informatiques...

#### **Des partenaires publics et privés :**

DASS, DASES, CAF, Département et Mairie de Paris, Conseil Général de l'Île de France...

Axa Atout Cœur, Camif Solidarité, Carrefour, Nestlé France, PartnerRe, Vivéris...

### Notre action d'Accueil Jeunes :

Corot Entraide accueille des jeunes de 18 à 24 ans sans domicile à Paris. Ces jeunes nous sont adressés par différents organismes (ex. : *Missions Locales*, associations de formation...) lorsqu'ils manifestent la volonté de sortir de leur situation. Ces organismes continuent à les suivre. Dans le cadre de sa structure d'urgence, Corot Entraide assure l'hébergement et un accompagnement vers l'insertion.

L'objectif est de permettre à ces jeunes de franchir l'étape de l'urgence vers celle d'un hébergement en CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), foyer de jeunes travailleurs, chambre...

En complément de cet accueil d'urgence, l'association ouvrira d'ici la fin de l'année 2008, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale dans le XV<sup>e</sup> arrondissement à Paris.

D'une capacité de 31 chambres, le « Centre Gutenberg », accueillera des jeunes plus avancés dans leur parcours, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois.

## COROT ENTRAIDE

### Appel à Mécénat Social 2008

#### Journées d'accompagnement vers l'insertion de Jeunes de 18 à 24 ans sans domicile à Paris

#### Nos coûts d'accompagnement :

Le coût d'une journée d'accompagnement d'un jeune sans domicile par Corot Entraide est de **25 €**. Il comprend le coût de l'hébergement et le coût de l'accompagnement social nécessaire au travail d'insertion (salaires des permanents sociaux, frais d'animation et frais de fonctionnement).

A titre indicatif, la durée moyenne d'accompagnement d'un jeune est de 120 jours, soit un coût moyen de 3 000 € pour réaliser un parcours d'insertion grâce à Corot Entraide.

#### Comment nous aider ?

**Votre entreprise peut contribuer au financement de journées d'accompagnement sous forme de modules, selon votre souhait ou vos possibilités.**

Modules de journées d'accompagnement :	Montant du don	Déduction fiscale pour votre entreprise (*)	Coût réel pour votre entreprise
Financement de <b>10</b> journées	<b>250 €</b>	150 €	<b>100 €</b>
Financement de <b>50</b> journées	<b>1 250 €</b>	750 €	<b>500 €</b>
Financement de <b>100</b> journées	<b>2 500 €</b>	1 500 €	<b>1 000 €</b>
Financement de <b>120</b> journées, soit <b>un parcours d'insertion</b>	<b>3 000 €</b>	1 800 €	<b>1 200 €</b>

(\*) **Au titre du mécénat**, le soutien de nos actions sous forme de don ouvre droit pour votre entreprise à **une réduction d'impôt de 60% de son montant**, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

(Article 238 bis du Code Général des Impôts modifié par la loi du 1er août 2003)

Pour que votre entreprise puisse bénéficier de ces avantages fiscaux, nous nous engageons à vous adresser par retour un reçu de don aux œuvres (fiche Cerfa 11 580\*02).

**COROT ENTRAIDE**

**Appel à Mécénat Social 2008**

**Journées d'accompagnement vers l'insertion  
de Jeunes de 18 à 24 ans sans domicile à Paris**

**Fiche de soutien à nos actions**

Merci de bien vouloir compléter ce document et nous le retourner à l'adresse suivante :  
**COROT ENTRAIDE – 4 rue Corot 75016 PARIS.**

Vous pouvez également prendre contact avec nous :  
par téléphone : Odile Hoenn – 01 45 24 54 46  
par email : [contact@corot-entraide.org](mailto:contact@corot-entraide.org)

Raison sociale de l'entreprise :

Représentée par : M.

Fonction :

N°Tél. :

Email :

Adresse :

Je souhaite vous rencontrer pour mieux vous connaître ou définir ensemble d'autres moyens d'action.

Oui :

Non :

Je vous adresse un don de \_\_\_\_\_ €, au titre du mécénat,

pour la participation au financement de journées supplémentaires d'accompagnement pour les jeunes de 18 à 24 ans sans domicile à Paris que vous accueillez et hébergez.

*Chèque à établir à l'ordre de Corot Entraide*

Je souhaite que mon entreprise soit mentionnée comme mécène dans les documents édités par l'association (lettre d'information, site Internet...).

Oui :

Non :

*J'ai bien noté que je recevrai un reçu de don aux œuvres.*

*Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_*

*Signature*